

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 1931

Rapport de la Commission des Finances, chargée de l'examen du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1931.

(Voir les nos 4-II, 39, 144, 148 et les Annales parlementaires de la Chambre des Représentants, séances des 17 et 18 juin 1931, et le n° 5-II du Sénat.)

Présents : MM. le baron DE MÉVIUS, président-rapporteur; DE CLERCQ, HUYSMANS (Armand), LABOULLE, MOYERSON, OHN, PIERLOT, RONVAUX, et VAN OVERBERGH.

MADAME, MESSIEURS,

Après les développements si complets, donnés par le Gouvernement dans son exposé général du budget, à l'étude de la Dette publique pour 1931 (pp. 3 à 15 du document n° 4); après l'examen si fouillé du même sujet par notre honorable collègue M. Van Overbergh, dans son rapport sur le Budget du Ministère des Finances, où toutes les questions intéressant nos finances sont traitées avec une ampleur, un détail et une compétence dignes de tous éloges (pp. 14 et 15 du document n° 109) et après les discussions qui ont suivi au Sénat, la tâche de votre rapporteur est fort aisée ou plutôt fort malaisée, car il n'y a guère à ajouter ou à retrancher de tout ce qui a été écrit dans les deux documents rappelés ci-dessus et nous pourrions nous borner à prier simplement le Sénat de voter le texte du Budget qui lui est proposé sans plus de commentaires.

Le Budget de la Dette publique pour 1931 était fixé d'abord :

1 ^o Pour les dépenses ordinaires à fr.	3,440,640,166 82
2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles à.	5,200,000 »
Au total . . . fr.	3,445,840,166 82

Par suite des amendements, présentés par le Gouvernement, du fait du remboursement total, au 1^{er} février dernier, du solde de l'emprunt à 8 p. c. de 30,000,000 de dollars aux États-Unis, la charge à supporter par le Budget de 1931 a été réduite aux intérêts semestriels à régler au 1^{er} février 1931, soit à 24,232,500 francs d'où une diminution de 79,967,500 francs (art. 13).

Par contre : « l'article 13bis nouveau » augmente la charge des intérêts de l'emprunt à 4 1/2 de 45,000,000 florins P.B. qui s'élèvera à 29,362,500 fr., d'où une diminution de crédits de-

mandés de 50,605,000 francs. D'autre part l'article 47 a été légèrement augmenté : 17,761,000 au lieu de 17,755,000 francs.

Le chiffre définitif sera donc de fr. 3,395,241,166.70.

Cette somme doit servir entre autres objets pour un peu plus de 2 milliards 300,000,000 de francs au service intérêts et amortissements de la Dette publique dont le montant en capital était de 51,968,000,000 de francs au 30 septembre et de 52,741,809,719 fr. au 31 décembre que l'on peut réduire à quelques 38 milliards de francs si l'on tient compte des sommes dues par l'Allemagne et capitalisées.

Cette dette comporte 26 milliards 766 millions de dette extérieure (au lieu de 27,668 millions en 1929); la dette intérieure se monte à 25 milliards 975 millions (au lieu de 24,637 millions en 1929).

Les modifications importantes par rapport à 1930 ont été la conséquence du remboursement anticipatif des 30 millions de dollars à l'Amérique.

Bien que, réduite en francs-or, cette dette n'ait rien d'exagéré, le service en est lourd par suite des conditions de nos emprunts à l'étranger, conditions onéreuses qu'il faudra tendre à diminuer par tous moyens. Les deux remboursements faits à l'Amérique sont un premier pas dans cette voie. Le restant des crédits demandés servira à payer une partie des pensions, des Dommages de guerre et à solder certains intérêts.

C'est avec regret que votre Commission voit se rouvrir l'ère des emprunts nécessités par la crise et l'exagération des dépenses admises, proposées ou votées par le Parlement, légiférant, avec plus de générosité que de sagesse, dans les illusions d'une prospérité qui s'est brusquement effondrée.

Certes, les 1,300,000,000 de francs que nous allons emprunter, sont compensés par 7 à 800,000,000 d'amortissement et les millions restant ne représentent guère que quelques 80,000,000

or, mais il n'empêche que devant la crise mondiale, devant la situation particulièrement critique au point de vue industriel et commercial de notre pays, resserré entre de puissants voisins exagérément protectionnistes, il ne doit plus être question d'emprunts dans l'avenir pour boucher des trous mais, uniquement, soit pour compenser des enrichissements réels, soit pour faire face aux nécessités de la défense nationale pour nous assurer la paix. D'autre part, le pays est saturé d'impôts et tout ce qui est jeté sans nécessité absolue dans le gouffre des dépenses de l'État est prélevé indûment et de façon nuisible sur l'économie nationale et l'amélioration de sa puissance productrice. Comme l'a fort bien dit notre honorable et distingué Ministre des Finances, que la majorité du pays a vu avec satisfaction et reconnaissance rester notre grand argentier : « ou Économies ou Catastrophe ! ». Économies et restrictions dans tous les domaines: domaine des régies, économies et meilleure administration, dans le domaine de l'administration gouvernementale, qui coûtait 289 millions-or en 1914 et actuellement 600 millions-or ; dans le nombre des fonctionnaires considéré, à bon droit, comme exagéré; dans le domaine des pensions qui s'élèvent déjà à plus de 2 milliards et coûteront davantage, en un mot dans tous les domaines dépendant de l'État comme des communes et des provinces.

■ Au point de vue des pensions de toute nature, et tout particulièrement de l'application des pensions de guerre, un examen minutieux et peut-être une révision sérieuse, du haut en bas de l'échelle, s'imposent. Et à ce propos, la Commission demande à M. le Ministre communication du rapport de la Commission spéciale, dite Commission Francqui. Aucun droit légitime ne doit être foulé aux pieds, mais tous les abus doivent être supprimés. La situation actuelle oblige d'agir non plus seulement d'après notre cœur, mais d'après

notre bourse, sous peine des pires désastres.

A première vue, le Budget actuel de la Dette publique apparaît avec une diminution d'environ 670 millions de francs, mais cette diminution n'est qu'apparente, 905 millions des pensions de guerre ayant été portés à l'extraordinaire pour arriver par un jeu d'écritures à l'équilibre du Budget ordinaire. Vu les circonstances difficiles du moment, que l'on pouvait redouter mais qu'on ne pouvait prévoir avec certitude, on peut admettre l'expédient, pour cette fois, mais votre Commission ne peut en reconnaître le principe, la charge de toutes les pensions quelles qu'elles soient, devant, d'après elle, être portée à l'ordinaire et couverte par celui-ci.

Votre Commission ne pourrait trop approuver la décision de l'honorable Ministre, de ne plus admettre de crédits supplémentaires et de s'opposer à toutes nouvelles dépenses sans vote de ressources correspondantes. Si cette jurisprudence avait été suivie, malgré la crise, malgré les diminutions de recettes, nous n'en serions pas au point critique où nous sommes, acculés à l'emprunt et à de nouveaux impôts fatalement néfastes, pour une économie nationale déjà trop chargée, de l'aveu même de l'honorable Baron Houtart. Le rapport si remarquable, si étudié, si documenté, véritable modèle du genre de l'honorable M. Van Overbergh a montré de façon lumineuse qu'en trois ans il y avait eu 3,600,000,000 de francs d'excédents budgétaires, malgré les crédits supplémentaires votés ou admis par le Parlement, soit 5,233,000,000 de francs. L'excès de tels crédits supplémentaires est indéfendable.

Votre Commission, Madame et Messieurs, croit de son devoir de crier « casse-cou » et émet l'espoir que de pareils errements, sans lesquels nos finances seraient prospères malgré la crise, ne se renouvelleront plus et que les règlements sur la comptabilité de

l'État, votés en 1921, et les règles inscrites dans la Constitution seront dorénavant scrupuleusement observés. Elle est convaincue que c'est là une question de salut public pour notre Patrie.

L'honorable M. Van Overbergh, évalue le déficit de 1930 à plus d'un milliard et prévoit pour 1931 un déficit de 2,500,000,000 de francs. L'Administration des Finances n'est pas d'accord sur cette évaluation très pessimiste. — crédits ne voulant pas dire dépenses, — des suppressions de crédits très importantes étant déjà prévues, par suite de circonstances favorables pouvant modifier les mécomptes supposés du côté recettes, et des mesures énergiques étant demandées au Parlement pour maintenir l'équilibre compromis.

Il est impossible pour l'instant de donner des chiffres exacts, mais la situation est loin d'être aussi grave que l'honorable membre a cru devoir la présenter.

La proposition de l'honorable Président des États-Unis, M. Hoover, a particulièrement ému votre Commission des Finances. Certes, ses offres — qui s'accordent parfaitement avec les intérêts de l'Allemagne et des États-Unis, — en même temps que leur réalisation pourrait influencer la reprise des affaires mondiales, doivent être accueillies avec sympathie et attention. La Belgique, en admettant les réductions successives de ses droits légitimes à la réparation totale des dommages subis et en s'inclinant devant la résolution prise de l'évacuation anticipée de la Rhénanie, a suffisamment prouvé son désir de conciliation et de paix. Votre Commission de Finances ne peut voir qu'avantage, dans la crise actuelle, à l'octroi d'un Moratoire pour une somme correspondante à ce qu'elle doit payer à l'Amérique, à condition que l'Allemagne n'emploie pas ses ressources

nouvelles à la préparation d'une guerre future, dont l'honorable Baron de Dorlodot dans son discours si documenté nous a fait entrevoir la redoutable perspective; elle estime que, vu nos droits sacrés, vu la crise économique que notre pays traverse et l'état de nos finances, vu surtout la situation spéciale de la Belgique, elle a le droit d'insister pour l'exécution intégrale, en ce qui la concerne, du plan Young pour le paiement des sommes convenues, par les stipulations indépendantes de ce plan, pour le remboursement des marks. Différer les annuités inconditionnelles dues à la Belgique, serait calamiteux pour nos finances. Le Moratoire très avantageux pour l'Allemagne, qui par sa mauvaise administration et ses folles dépenses sociales et militaires est près de la faillite, est précieux pour l'Amérique dont les innombrables milliards de marks prêtés à l'Allemagne sont compromis et dont la carence pourrait amener de nouvelles catastrophes bancaires aux États-Unis. Il n'a pas d'importance capitale pour l'Angleterre et l'Italie. Quant à la France, l'état de ses finances nationales et sa puissance économique pourraient lui permettre des sacrifices que la Belgique ne peut supporter. Notre situation est spéciale : pays neutre et pacifique, dont la neutralité fut garantie, nous avons été envahis, occupés, massacrés, ruinés au mépris de tous les droits et de tous les traités; avant l'invasion, Bethman-Holweg en déclarait l'iniquité et le droit de la Belgique à une réparation totale des dommages éventuels qui en résulteraient;

durant toute la guerre, le monde entier célébra l'attitude loyale et chevaleresque de la Belgique, attitude qui fut une des causes de la victoire des alliés; ceux-ci ne cessèrent de proclamer son droit sacré à une restauration et à une indemnisation absolues; nous sommes déjà loin de là : à Versailles, Brockdorf-Rantzau s'inclina encore devant les droits spéciaux de la Belgique. Aussi, sans désirer voir échouer les propositions américaines, qui sont un événement heureux, votre Commission des Finances espère que le Gouvernement défendra nos droits avec la dernière fermeté; elle lui exprime toute sa confiance pour résoudre la question au mieux des intérêts vitaux de la Nation et elle approuve, à l'unanimité des membres présents; le rapport et les revendications patriotiques qu'il proclame.

Revenant à l'objet immédiat de la réunion, votre Commission par 6 voix contre 3, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget de la Dette publique tel qu'il vous est transmis par la Chambre des Représentants où il fut admis par 96 voix contre 69 :

ARTICLE UNIQUE.

1 ^o Pour les dépenses ordinaires.	fr.	3,390,041,162 70
2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles	.	5,200,000 »
Total,	fr.	3,395,241,162 70

Le Président-Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.